

Guide

BAFA

Brevet d'aptitude aux
fonctions d'animateur

2020



Yvelines
Le Département



Label
Information
Jeunesse



PRÉFET DES YVELINES
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

LE BAFA

Ouvert à tous, ne demandant aucun prérequis de diplômes ou d'expériences, le BAFA est un réel tremplin pour travailler dans le secteur de l'animation de loisirs en accueil collectifs de mineurs. Plus largement, il offre une véritable ouverture sur le monde professionnel.

Attention cependant, animer un groupe de jeunes demande le sens des responsabilités, du travail en groupe et un sens de la pédagogie. Chaque animateur prend, en effet, la responsabilité de la vie physique et morale d'enfants ou d'adolescents dans le but de transmettre des valeurs éducatives mais aussi citoyennes grâce à la mise en place d'animations.

L'objectif de ce dossier est donc de vous présenter les modalités d'accès et de préparation à cette formation ainsi que des conseils pratiques.

LES QUESTIONS PREALABLES QUE VOUS DEVEZ VOUS POSER :

Il ne suffit pas d'aimer les enfants pour faire un bon animateur... Mais il est vrai que c'est la première question à laquelle vous devez avoir répondu OUI...

Petit test d'auto-évaluation :

- 1) Aimez-vous les activités de plein air et le sport ?
- 2) Aimez-vous le théâtre, le dessin, les travaux manuels et de construction, jouez-vous d'un instrument de musique, savez-vous chanter ?
- 3) Aimez-vous le travail d'équipe ?
- 4) Etes-vous disponible ?

Pour les questions 3 et 4 il faut répondre OUI

Pour les questions 1 et 2, sans répondre OUI à tout, il faut cependant avoir des capacités dans l'un ou l'autre des domaines proposés.

Enfin, vous devez savoir que la formation BAFA vous demandera un investissement financier (entre 600 et 900 € environ) et du temps (un mois pour les trois sessions obligatoires).

SOMMAIRE

I - LA FORMATION BAFA.....	P.3
II - CHOISIR SON ORGANISME DE FORMATION.....	P.5
III - COMMENT FINANCER SON BAFA.....	P.7
IV - TROUVER SON STAGE PRATIQUE OU SON 1ER POSTE D'ANIMATEUR.....	P.8
V - LES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES	P.10
VI - LE BAFD.....	P.13

I. LA FORMATION BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) n'est pas un diplôme professionnel mais permet d'obtenir les fonctions d'animateur dans les accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo / centres de vacances et centres de loisirs). Il faut avoir 17 ans au 1^{er} jour de la 1^{ère} session pour débiter cette formation.

La formation a pour objectifs de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- ✓ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- ✓ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif,
- ✓ Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs,
- ✓ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- ✓ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

La formation se déroule selon un calendrier précis :

- ✓ **Une session de formation générale** (8 jours)
- ✓ **Un stage pratique** (14 jours effectifs minimum)
- ✓ **Une session d'approfondissement** (6 jours minimum) ou **de qualification** (8 jours minimum)

La formation s'effectue sur 30 mois maximum
Sauf dérogation accordée par la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS), sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel internet.

1. Comment s'inscrire ?

La première chose à faire est de vous inscrire, via le site internet :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd



Afin de finaliser votre inscription, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le courriel de confirmation qui vous sera envoyé.

A noter : l'inscription administrative est autorisée 3 mois avant 17 ans.

Important : N'oubliez pas de transmettre à la Direction départementale de votre lieu de résidence (DDCS), en pièce jointe via votre espace personnel internet ou par courrier, une copie de votre pièce d'identité recto/verso (ex : carte d'identité, passeport...). Dans le cas contraire, votre dossier ne pourra être présenté au jury en fin de cursus.

2. Première session : la formation générale

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

La session de formation générale dure huit jours.

Les formations sont proposées sous deux modes de pension : pension complète (ou internat) ou demi-pension (externat).

Le but de la formation générale est d'initier aux techniques de l'animation ainsi que de donner aux futurs animateurs la connaissance des différents publics de jeunes (petite enfance, enfance 6/12 ans, adolescence 12/17 ans).

La 1^{ère} session doit également permettre d'acquérir les notions relatives à la responsabilité, la sécurité mais aussi les bases pour réussir une animation ou une activité.

Le candidat obtient, à l'issue du stage, la qualité d'animateur stagiaire s'il a obtenu des résultats satisfaisants.

Si ce n'est pas le cas, il ne peut pas continuer sa formation.

Il ne peut s'écouler plus de **18 mois** entre la session de formation générale et le stage pratique, sous peine de perdre le bénéfice de ladite session.

Sauf dérogation accordée par la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS), sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel internet.

3. Deuxième session : le stage pratique

Après la théorie, la pratique ! La 2^{ème} session, le stage pratique consiste en une mise en situation dans un centre de vacances ou de loisirs habilité par la DDCS du lieu de résidence de l'organisateur.

D'une durée d'au moins 14 jours* effectifs, le stage pratique, peut être fractionné sur deux parties maximum, à condition de comprendre un minimum de 4 jours.

* Une journée effective comprend au moins 6 heures et une demi-journée 3 heures consécutives.

Il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Il ne peut pas se dérouler à l'étranger.

Important : le stage pratique effectué dans un accueil de loisirs périscolaire ne peut être pris en compte dans votre cursus que dans la limite de 6 jours. S'il est fait en demi-journée, il sera pris en compte uniquement si le stagiaire fait au minimum 3 heures par demi-journée.

L'animateur stagiaire peut être rémunéré, mais cela n'est pas obligatoire.

4. Troisième session : le stage d'approfondissement ou de qualification

Le stage d'approfondissement ou de qualification, respectivement d'une durée de 6 et 8 jours a pour but de parfaire la formation du futur animateur par un nouvel apport tout en permettant un bilan des étapes précédentes.

A cette étape de votre formation, vous vous « confirmez » dans un profil. Ne négligez pas ce choix car au regard d'un futur employeur votre qualification peut être un « plus » qui l'incite à vous recruter.

Deux solutions s'offrent à vous : le stage d'approfondissement et le stage de qualification.

- ✓ **La session d'approfondissement** vise à développer les connaissances sur un type d'animation ou de public (par tranche d'âge). Il permet en outre de faire le bilan des formations générale et pratique.
- ✓ **La session de qualification** a pour objectif d'acquérir ou de reconnaître une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation. La qualification peut porter sur les activités scientifiques et techniques, les pratiques sportives ou la communication.

La DDCS du lieu de résidence peut accorder sur demande écrite accompagnée des justificatifs une dispense pour cette troisième session aux candidats justifiant de l'exercice d'une responsabilité dans l'animation de Centre de Vacances ou de Loisirs. Cette demande doit être motivée et s'effectue dans votre espace personnel internet.

cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Direction départementale de la Cohésion
sociale (DDCS)
Tél : 01 39 49 73 99

5. L'obtention du BAFA

Tout au long des trois sessions, vous complétez votre livret de formation (certificats de stages ou de sessions) sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Chaque étape de la formation donne lieu à une évaluation.

L'objectif est d'évaluer votre aptitude à faire de l'animation. Le dossier complet est examiné par un jury en vue de la délivrance ou non du diplôme du BAFA. Trois réponses sont possibles :

- ✓ **Si vous êtes déclaré(e) reçu(e), le directeur départemental vous délivrera le BAFA ;**
- ✓ **En cas d'ajournement vous disposez d'un délai de douze mois pour recommencer le stage pratique ou les sessions de formation que vous n'auriez pas validés;**
- ✓ **En cas de refus vous perdez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.**

A la fin des trois sessions, sur votre espace personnel sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd, le passage en jury se fait automatiquement si votre cursus complet comporte les mentions « favorable » à toutes les étapes.

Si une ou plusieurs des étapes n'est pas validée « favorablement » et si vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier,

II. CHOISIR SON ORGANISME DE FORMATION

Vous trouverez la liste exhaustive des organismes de formations ayant une habilitation nationale sur :

www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx

Ci-dessous des organismes proposant des sessions en Ile-de-France. (Liste non exhaustive) :

Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs - Siège national (Afocal)

www.afocal.fr

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation (CEMEA)

www.cemea.asso.fr

Les Compagnons des jours heureux (CJH)

www.compagnons.asso.fr

Organisme protestant de formation (CPCV)

www.cpcvidf.asso.fr

Fédération départementale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural des Yvelines (FDFR 78)

Bafa-bafd-foyersruraux.org

**Fédération Nationale Familles Rurales
(FNAFR)**

www.ma-formation-bafa.fr

Fédération du scoutisme français

www.scoutisme-francais.fr

**Fédération sportive et culturelle de France
Comité départemental des Yvelines
(FSCF)**

www.fscf.asso.fr

**Institut de formation d'animation et de
conseil - Yvelines (Ifac 78)**

www.ifac.asso.fr

**Ligue de l'enseignement - Fédération
départementale des Yvelines**

www.laligue78.org

**Office pour la formation des animateurs
de centres de vacances et loisirs (OFAC)**

www.ofac-france.org/

Planète Sciences

www.planete-sciences.org

**Union française des centres de vacances
et de loisirs - Ile-de-France (UFCV Ile-de-
France)**

www.ufcv.fr

www.bafa.ufcv.fr

**Union nationale des centres sportifs de
plein air (UCPA)**

<http://formation.ucpa.com>



III. COMMENT FINANCER SON BAFA

1. Bourse de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caf peut prendre en charge une partie de vos frais d'inscription pour le stage de base (aide locale) et d'approfondissement ou de qualification (aide nationale).



Aide locale CAF des Yvelines	Montant
Session générale	
Quotient de 0 à 500 euros	300 €
Quotient de 501 à 700 euros	200 €
Quotient de 701 à 800 euros	100 €
Aide nationale sans condition	
Montant	
Session d'approfondissement BAFA	91.47 €
Session d'approfondissement BAFA (si qualification : accueil du jeune enfant)	106.71 €

Lors de la demande vous devez obligatoirement fournir l'attestation de fin de stage de moins de 6 mois. L'aide au BAFA est attribuée sous forme de subvention. Le paiement est effectué en une seule fois directement à la famille ou au stagiaire.

Vous devez présenter les justificatifs :

- ✓ de votre formation générale ;
- ✓ de votre stage pratique ;
- ✓ de votre **inscription** à la session d'approfondissement ou de qualification.

Pour cela, dès votre inscription à l'un de ces stages, complétez et faites compléter le formulaire BAFA aide locale et/ou le formulaire BAFA aide nationale disponible sur le site :

<http://www.caf.fr/> , rubrique : « Accueil », « Ma Caf », « Offre de service » « Enfance et jeunesse » « Animation/centre de loisirs : L'aide au Bafa. »

Puis retournez votre dossier d'inscription à la Caisse d'Allocation Familiale à :

Caf des Yvelines
78090 YVELINES CEDEX 9

2. Soutien des mairies

Certaines mairies des Yvelines peuvent proposer une aide aux jeunes habitant la commune.

Si votre commune propose une aide financière et qu'elle souhaite apparaître dans ce guide n'hésitez à nous envoyer un mail à information@yij78.org

Villes : (Liste non exhaustive)

Achères : Bourse de l'Autonomie
Renseignements : 01 30 06 77 14

Aubergenville : « BAFA made in Aubergenville » sessions à moindre coût.
Renseignements : 01 30 95 41 64

Bois d'Arcy: Bourse BAFA
Renseignements : 01 30 07 18 55

Chanteloup-Les-Vignes : Bourse BAFA
Renseignements : 01 34 01 10 56

Elancourt : Dispositif BAFA
Renseignements : 01 30 66 45 11

Gargenville : La commune organise des sessions BAFA à moindre coût.
Renseignements : 01 30 98 12 34

Guyancourt : La Ville organise des sessions BAFA à moindre coût.
Renseignements : 01 30 48 33 99

Houilles : BAFA Citoyen
Renseignements : 01 61 04 42 63

Jouy en Josas : BAFA Citoyen
Renseignements : 01 39 56 28 71

Limay : Sessions BAFA à moindre coût.
Renseignements : 01 34 97 36 90

Maurepas : BAFA Citoyen

Renseignements : 01 30 50 66 81

Les Mureaux : Bourse BAFA

Renseignements : 01 30 91 39 34

Mantes la Jolie : Bourse BAFA

Renseignements : 01 34 00 10 00

Montigny-le-Bretonneux : Bourse BAFA

Renseignements : 01 30 57 42 40

Poissy : Bourse BAFA

Renseignements : 01 30 74 19 57

Vélizy-Villacoublay : BAFA Citoyen

Renseignements : 01 34 58 12 28

Vernouillet : BAFA Citoyen

Renseignements : 01 39 11 83 08

(*BAFA Citoyen : la ville participe aux frais de la formation en échange le candidat s'engage à consacrer un certain nombre d'heures de bénévolat à la ville ou aux associations)

3. Autres aides

Certains comités d'entreprise organisent des centres de vacances l'été et aident les enfants des salariés à financer leur BAFA.

La MSA (Mutuelle Sociale Agricole) participe au coût de la formation pour la 1ère et/ou la 3ème session.

Les bénéficiaires : assurés ou allocataires de la MSA Île-de-France dont au moins l'un des parents perçoit ou percevait les prestations familiales de la MSA Île-de-France

Le jeune ne doit pas être allocataire à la CAF.

Renseignements : <http://www.msa-idf.fr>

Yvelines Information Jeunesse propose des formations à moindre coût, à Versailles.

Renseignements : 01 34 98 37 05

Les Missions Locales ou autres structures d'accompagnement peuvent participer au financement d'une formation BAFA, si celle-ci s'inscrit dans un projet professionnel. (dispositif Sésame)

IV. TROUVER SON STAGE PRATIQUE OU SON 1ER POSTE D'ANIMATEUR

Les grands organismes de formation BAFA (IFAC, UFCV, AFOCAL...) peuvent aider leurs stagiaires à trouver un poste d'animateur et/ou disposent d'une bourse à l'emploi sur leur site Internet.

Les BIJ / PIJ reçoivent des offres de jobs notamment dans l'animation. Vous pourrez y trouver des postes pour valider votre stage pratique, mais aussi des postes d'animateur pendant les vacances scolaires et à plein temps.

A *Yvelines Information Jeunesse*, nous vous proposons toute l'année des offres d'emploi en animation. Ces offres sont accessibles sur notre site : www.yij78.org Vous pouvez également nous contacter pour obtenir de l'aide pour trouver votre stage pratique.

☎ 01 34 98 37 05

Vous pouvez aussi proposer directement votre candidature auprès de diverses structures : centres de vacances, de loisirs, mairies... Attention toutefois, vous risquez d'envoyer un nombre considérable de candidatures spontanées sans obtenir automatiquement de réponse.

Afin de vous donner le maximum de chances, faites le point sur votre profil (êtes-vous plutôt mer, ski, vélo, théâtre, camp itinérant... ?) et sélectionnez les organismes en fonction de leur spécialité. Si vous n'obtenez pas de réponse à votre candidature après une semaine, voire quinze jours, recontactez-les

Pour trouver des informations ou un emploi d'animateur sur le web :

<http://www.jobs-ete.com/>

www.jobanim.com/

www.planetanim.com/

www.animnet.com/

www.animjobs.com/

www.jesuisanimateur.fr/

1. Le séjour de vacances

Il fonctionne durant les vacances scolaires (petites et grandes vacances) et accueille un groupe d'enfants, dans un site ayant un lieu d'hébergement.

A la mer, à la campagne ou à la montagne, il propose en général des activités spécifiques comme la voile, le vélo, la randonnée... Le centre peut être fixe ou itinérant et certains organismes proposent également des séjours à l'étranger. (Rappel : le stage pratique ne peut être validé par un séjour à l'étranger)

Toutes les tranches d'âge sont concernées, de 4 à 18 ans (et parfois plus). L'animateur prend donc en charge les enfants ou adolescents, durant une semaine à un mois, de leur lever à leur coucher. Il est nécessaire d'avoir un bon sens des responsabilités ainsi qu'une bonne résistance physique.

2. L'accueil de loisirs

Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle (sans hébergement), en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances.

3. L'accueil de Scoutisme

Avec ou sans hébergement, l'accueil de scoutisme doit être organisé par une structure dont l'objet est le scoutisme et bénéficier d'un agrément national.

Le scoutisme est une méthode d'éducation civique des adolescents reposant sur et par le respect de la loi scout, l'emploi du système de patrouille, la pratique du jeu et de la vie dans la nature.

Les Scouts et Guides de France sont séparés en plusieurs branches qui proposent une pédagogie adaptée à sa tranche d'âge.

En France, le Scoutisme français regroupe cinq mouvements reconnus :

- les **Scouts et guides de France** (de confession catholique)
- les **Eclaireurs et éclaireuses israélites de France**
- les **Scouts musulmans**
- les **Eclaireurs et éclaireuses unionistes** (de confession protestante)
- les **Eclaireurs et éclaireuses de France** (qui se revendiquent comme neutres et laïques)

Pour trouver un groupe près de chez vous rendez-vous sur le site :

www.scoutisme-francais.fr/ dans la rubrique « nous rejoindre ».

4. L'accueil de loisirs périscolaire

L'animateur périscolaire met en œuvre des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire (avant et après l'école et pendant la pause méridienne). Il travaille avec deux acteurs éducatifs privilégiés : les parents et les enseignants.

Attention : Si vous réalisez votre stage en accueil de loisirs périscolaire, vous serez limité

à 6 jours de stage sur les 14 jours à totaliser. Vous ne pouvez donc pas faire votre stage exclusivement dans ce type d'accueil.

V. LES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les formations telles que « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Brevet de Surveillant de Baignade » (BSB) sont très demandées et peuvent faire la différence lors d'un recrutement.

1. La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1



La formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) est ouverte à tous dès 10 ans. Cette formation constitue la base de connaissances

permettant d'intervenir en cas d'accident, d'asphyxie, de malaise... Il va sans dire que c'est plutôt rassurant lorsque l'on encadre des jeunes !

Cette formation dure en moyenne 7 heures (hors repas et pauses) mais peut varier légèrement selon les moniteurs et selon les associations.

Le coût moyen oscille entre 50 et 60 euros, celui-ci étant soumis à variation en fonction des charges de la délégation. Ce prix inclut le guide récapitulatif des gestes appris, remis à la fin de la formation.

L'argent des formations permet notamment de financer le matériel pédagogique, la formation des formateurs bénévoles et la mise en place de projets spécifiques de formations (écoles, salons...).

Vous pouvez aussi préparer cette formation par le biais du stage d'approfondissement BAFA, certains organismes le proposent.

La formation préparant au PSC1 est assurée par les organismes suivants :

Croix-Rouge française



L'inscription peut se faire directement sur leur site :

www.croix-rouge.fr

Rubrique « Je me forme » « Prévention et secours civiques de niveau 1 IRR » « rechercher une formation »

Croix Blanche des Yvelines

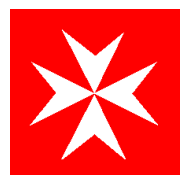


<http://croixblanche78.org>

Rubrique « Formations » « Planning formations »

☎ 01 30 55 02 02

Délégation départementale de l'Ordre de Malte



www.ordredemaltefrance.org

Rubrique « Formez-vous »

Plein-Air et Aventure

<http://plein-air-et-aventure.fr/>



☎ 01 39 19 42 97

Union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines

www.sdis78.fr

☎ 01 30 62 05 68



Protection Civile des Yvelines



www.protectioncivile-78.org/

Rubrique « Nos formations »

UFOLEP 78



<http://cd.ufolep.org>

Rubrique « Formations »

AFPS 78

78.afps.org

06 30 56 13 31

2. Le Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)



Le BSB permet à ses titulaires de surveiller et secourir les baigneurs (piscine ou bord de mer) exclusivement dans le cadre de séjours dans les centres de vacances et de loisirs.

Pour s'inscrire, il faut avoir 18 ans et être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique et avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation.

Le fait d'être titulaire du [PSC1](#) est aussi obligatoire pour l'obtention de ce brevet.

Depuis le 1er janvier 2009, le BSB est devenu un diplôme fédéral exclusif de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (www.ffss.fr) qui prend donc en charge son organisation, son déroulement et sa délivrance (35 h de formation).

Il est valable 5 ans, renouvelable pour 5 ans supplémentaire après examen. Coût minimum 200 € (hors adhésion à l'association) mais le prix peut varier si vous devez passer votre formation initiale de secourisme (PSC1).



L'inscription se fait auprès du Comité départemental de la FFSS du lieu de résidence du candidat.

FFSS 78

www.sauvetage-secourismeouest.com

06 22 91 39 72

3. BAFA-JULEICA (FRANCO-ALLEMAND)

Le BAFA - Juleica est programme de formation pour devenir animatrice ou animateur de rencontres de jeunes sanctionné par le BAFA et son équivalent allemand, la jugendleiter/in-card.

Pour qui ?

Cette formation s'adresse aux personnes :

- âgées d'au moins 17 ans (max 31 ans)
- intéressées par l'Allemagne et la langue allemande,
- présentant un intérêt pour le travail volontaire auprès d'enfants et de jeunes et pour le travail interculturel de jeunesse.

Pourquoi ?

La formation BAFA-Juleica permet d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer et animer des groupes d'enfants et d'adolescents dans un environnement français ou allemand, ainsi que des rencontres franco-allemandes ou internationales de jeunes. La Juleica est, en Allemagne, la carte attestant la participation à la formation d'animateur.

Quand et comment ?

Elle se déroule en trois étapes :

- Session de formation générale de huit jours en France
- Stage pratique de 14 jours effectifs minimum dans un centre d'accueil collectif de mineurs en France ;
- Session d'approfondissement de six à sept jours en Allemagne.

Le diplôme de premiers secours est obligatoire pour l'obtention de la Juleica et doit être validé séparément. Le diplôme français PSC1 est reconnu par certains Länder.

Comment s'inscrire ?

L'OFAJ

subventionne les formations BAFA-Juleica et coordonne la coopération entre les organisations partenaires. Celles-ci planifient, organisent et réalisent les séminaires de formation. Les demandes d'inscription et de renseignements

sur les frais de participation sont donc à adresser directement aux organisateurs.

Informations : www.ofaj.org

Après avoir terminé la formation avec succès et obtenu le BAFA et la Juleica, il est possible de s'inscrire dans la base de données OFAJ des animateurs :

animateurs.ofaj.org/bafa-juleica

VI. Le BAFD

Formation de directeur de centre de vacances et de loisirs

La formation au BAFD a pour objectif de vous préparer à exercer les fonctions suivantes :

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre avec l'équipe d'animation un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps,
- ✓ Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- ✓ Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation,
- ✓ Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil,
- ✓ Développer les partenariats et la communication.



OFAJ
DFJW

Pour préparer le BAFD, vous devez avoir 21 ans révolus et soit être titulaire du BAFA, soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation.

Dans ce cas, vous devez justifier, dans les 2 ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectifs de mineurs.

La formation comprend quatre étapes à effectuer dans un délai maximum de quatre ans (prorogation d'un an maximum possible) : une session de formation générale (10 jours), un stage pratique de direction (14 jours), une session de perfectionnement (6 jours) et une seconde expérience pratique de direction (14 jours).

L'inscription se fait via le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de votre lieu de résidence.

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr



Nous espérons que ce dossier vous apportera les informations dont vous avez besoin et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Si une erreur s'est glissée dans ce dossier, n'hésitez pas à nous contacter sur place, par téléphone au 01 34 98 37 05, ou par mail : information@yij78.org.

MERCI



BAFA

Devenez Animateur !
A partir de 17 ans,

270€ la session en externat

**Avec l'Afocal, la ville de Versailles
Yvelines Information Jeunesse**



*A la Maison de Quartier Montreuil
Prés aux Bois
29, rue de l'École des Postes
78000 Versailles*

Sessions 2020 **Formations générales**

Du 5 au 12 juillet

*Vacances Toussaint
(dates à confirmer)*

Informations et inscriptions

*Yvelines Information Jeunesse
3, parvis des Sources
78180 Montigny-le-Bretonneux*

*Tél : 01 34 98 37 05
www.yij78.org*



afocal



VERSAILLES



YVELINES INFORMATION JEUNESSE

3, parvis des Sources 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. 01 34 98 37 05

Un réseau d'information
pour tous les jeunes

Des informations, des conseils,
des réponses à vos questions

Un accueil gratuit
et des services personnalisés

Une information de proximité
avec plus d'une trentaine
de structures sur le département

- **Etudes - Métiers**
- **Jobs - Emploi**
- **Logement**
- **Initiatives jeunes**
- **Voyages - Vacances**
- **Sports - Loisirs**
- **Santé**
- **Europe**
- **Vie pratique**

RESTEZ BRANCHÉS

www.yij78.org



Label
Information
Jeunesse

www.facebook.com/YIJ78

www.twitter.com/yij78

Yvelines information Jeunesse

la connexion DIRECTE...

